

Discours de Mme Naïma Moutchou
Ouverture de la Conférence de coopération régionale
Antilles-Guyane 2026

Mercredi 1^{er} juillet 2026

Martinique – Fort de France

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les présidents de collectivité,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations régionales,
Mesdames et Messieurs les ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs les préfets,
Mesdames et Messieurs,
Chers participants,

Depuis plus de vingt ans, la CCRAAG est un moment privilégié de dialogue entre l'État, les collectivités territoriales, les acteurs économiques, les universités, les associations, toutes celle et ceux qui contribuent au rayonnement de nos territoires dans leur environnement régional.

Elle nous permet de prendre du recul sur les défis qui nous sont communs, mais aussi de mesurer le chemin parcouru et de définir ensemble les priorités pour les années à venir.

La Caraïbe et le plateau des Guyane précisément sont précisément à l'endroit où le monde se réorganise. Les défis environnementaux s'intensifient et les trafics criminels prennent une ampleur préoccupante. A ce titre, les équilibres géopolitiques évoluent et les organisations régionales jouent un rôle croissant dans notre capacité d'action..

Face à ces transformations, notre responsabilité est de poursuivre avec détermination à l'aune des progrès déjà réalisés.

I. Nous avons construit les conditions d'une insertion régionale plus ambitieuse

La précédente CCRAG a souligné la nécessité de renforcer notre action collective dans plusieurs domaines tels que la **sécurité régionale**.

Face à la progression des trafics de stupéfiants, des trafics d'armes, de l'orpaillage illégal ou encore des réseaux criminels qui affectent l'ensemble de la région, il apparaissait indispensable de disposer d'un cadre de dialogue spécifique pour renforcer les échanges avec nos voisins. C'est la raison pour laquelle une conférence régionale de sécurité se tient en parallèle de nos travaux.

Nous avons également avancé sur le plan de l'intégration **des collectivités aux organisations régionales**.

La Martinique est devenue membre associé de la CARICOM. Saint-Martin a rejoint l'Organisation des États de la Caraïbe orientale. La Guyane est en passe de rejoindre à son tour la CARICOM comme membre associé. Elle a aussi récemment adhéré comme membre associé de l'Union caribéenne des télécommunications, ce qui constitue un signal particulièrement fort, car cette organisation ne disposait pas jusqu'ici d'un statut de membre associé. Cela montre que nos collectivités ne se contentent pas de rejoindre des cadres existants : elles peuvent aussi contribuer à les faire évoluer.

Ces avancées sont le résultat d'un travail patient conduit depuis plusieurs années avec l'appui constant de l'État et de notre réseau diplomatique.

Elles traduisent également l'évolution du regard porté par nos partenaires régionaux sur les collectivités françaises

d'Amérique, ouvrant la voie à davantage de responsabilités dans les enceintes régionales comme l'illustrent la présidence de la commission transports de l'Association des États de la Caraïbe qu'occupe la Martinique ; ou la présidence d'une nouvelle sous-commission consacrée aux sargasses à l'AEC pour la Guadeloupe.

Au-delà du symbole, elles permettent aux territoires de mieux comprendre les réseaux d'acteurs et peser sur la connectivité, la gestion des risques naturels, la transition numérique ou encore la protection de l'environnement marin.

Enfin, notre action a également permis de mieux faire reconnaître la place des régions ultrapériphériques **dans les relations entre l'Union européenne et la Caraïbe**. L'Europe doit être un levier de puissance pour les Outre-mer, pas une contrainte supplémentaire.

Elle ouvre des perspectives nouvelles en matière de coopération, de financement et d'influence que nous devons continuer à valoriser.

Toutes ces avancées étaient nécessaires mais elles n'étaient qu'une étape.

II. Maintenant, une nouvelle page commence.

Le défi devant nous consiste désormais à produire davantage de résultats.

Trois principes guident notre action.

Le premier est d'agir pour la jeunesse. Cela se traduit par de la mobilité étudiante et des opportunités dans le tissu économique et culturel de la région.

Ces nouvelles possibilités de coopération universitaire, culturelle, et professionnelle doivent devenir des leviers concrets pour accompagner les aspirations de notre jeunesse.

Le deuxième principe est de planifier notre action de manière collective et transversale au service du développement des territoires.

Dans un monde sans cesse plus dangereux et instable, qui d'autre défendra avec autant de vigueur nos valeurs et notre conception d'un ordre international fondé sur le droit et la coopération ?

Les progrès accomplis ces dernières années en témoignent déjà. L'exemple de la mobilisation internationale de la Région Guadeloupe face à la prolifération des sargasses illustre parfaitement ce que cette méthode peut produire de bon avec la conférence de Pointe-à-Pitre de 2019, le lancement du réseau SARGCOOP, la prise de conscience jusqu'au niveau international à l'UNOC et à l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement.

Cette méthode fondée sur le dialogue des compétences a produit des résultats.

Bien que l'insertion régionale suppose en permanence de concilier des exigences qui peuvent parfois paraître contradictoires, cette méthode fondée sur le dialogue des compétences a produit des résultats. Et c'est pourquoi il nous faut **constamment recherche les bons équilibres pour garantir la cohérence de l'action extérieure française.**

Permettons aux collectivités d'agir davantage dans leur environnement régional tout en veillant à tirer pleinement parti de notre appartenance à l'Union européenne. Aides d'État, financement, transport, énergie, normes, mécanisme carbone aux frontières : sur tous ces sujets, l'Europe doit tenir compte des réalités ultramarines. Cela ne doit pas rester un principe juridique cité dans les discours. Il doit produire des effets concrets pour les entreprises et pour les territoires. La raison d'être de l'article 349 TFUE n'est pas d'installer une

logique de dérogation permanente. C'est de permettre l'intégration structurelle des RUP dans l'Union européenne.

Il nous faut enfin **dépasser une approche exclusivement institutionnelle de la coopération régionale** pour qu'elle se traduise par davantage d'échanges entre entreprises, entre universités, entre centres de recherche, entre acteurs culturels et entre citoyens.

C'est à cette condition qu'elle deviendra durable et qu'elle produira tous ses effets.

III. Faisons donc de cette conférence de coopération régionale une conférence d'action.

La première de nos sessions sera consacrée aux enjeux économiques.

Les échanges demeurent en deçà de leur potentiel et nos entreprises continuent de se heurter à des difficultés de transport, de financement, de connaissance des marchés voisins ou encore à des contraintes normatives qui freinent leur développement.

Pourtant, les opportunités existent. L'insertion régionale peut contribuer à renforcer la diversification de nos économies, à structurer les filières stratégiques et à créer de nouveaux débouchés pour nos entreprises. Elle peut également favoriser l'attractivité de nos territoires, soutenir les exportations et encourager l'arrivée de nouveaux investissements.

Cette réflexion économique ne saurait être dissociée de la question des talents. L'adaptation de l'offre de formation aux besoins des entreprises, l'attractivité des métiers dans les secteurs prioritaires ou encore le retour des talents ultramarins constituent des enjeux prioritaires pour le développement.

J'attends avec beaucoup d'intérêt les recommandations qui émergeront de vos travaux sur l'ensemble de ces sujets. Elles contribueront, j'en suis convaincu, à faire de la coopération

régionale un véritable levier de croissance, d'emploi et de prospérité pour nos territoires.

La deuxième session abordera les échanges humains, universitaires et culturels. Car l'insertion régionale ne se résume pas aux institutions ou aux projets économiques. Elle se construit aussi par la circulation des idées, des savoirs et des talents.

Je souhaite notamment que nos travaux accordent une attention particulière à la place de la langue française dans notre environnement régional. Nos collectivités constituent les principaux espaces francophones de la Grande Caraïbe. À ce titre, elles ont une responsabilité particulière dans la promotion du français, mais aussi dans le dialogue qu'elle permet avec les autres cultures et langues de la région.

La troisième session sera consacrée à l'environnement et à l'énergie. Peu de régions au monde sont aussi directement confrontées aux conséquences du changement climatique, aux risques naturels ou encore aux défis de la transition énergétique.

Les sargasses, la préservation de la biodiversité, la protection de nos littoraux ou le développement des énergies renouvelables nous rappellent chaque jour que les solutions ne peuvent être uniquement locales. C'est dans la coopération, le partage d'expertise et la mutualisation des financements que nous trouverons les réponses les plus efficaces.

Enfin, un mot sur la **sécurité régionale**.

Je l'ai évoqué précédemment, la traditionnelle session de la CCRAAG consacrée à ces questions prend cette année une forme nouvelle avec la CRS.

Tous les participants à la CCRAAG sont naturellement invités à prendre part à ces échanges. Je m'en réjouis car cette initiative

illustre parfaitement l'esprit dans lequel nous souhaitons travailler.

Quel meilleur exemple que l'association des collectivités territoriales aux réflexions sur les grands enjeux régaliens qui concernent directement leur environnement régional ? La lutte contre les trafics relève au premier chef des responsabilités de l'État. Mais ces enjeux concernent également au quotidien les collectivités, les acteurs économiques et nos concitoyens.

C'est précisément cette approche partenariale que nous avons souhaité consacrer dans la stratégie de bassin adoptée lors de la CCRAAG de 2024. Une stratégie fondée sur la confiance, le partage de l'information, le respect des compétences de chacun et la conviction que l'action de l'État et celle des collectivités se renforcent mutuellement lorsqu'elles sont menées de manière cohérente.

Je forme donc le vœu que cette conférence soit non seulement un temps d'échange et de réflexion, mais aussi un moment d'impulsion pour une action ambitieuse et collective, au service de nos territoires, de notre jeunesse et de l'avenir de la présence française dans la Caraïbe et sur le plateau des Guyanes.

Je vous remercie.